

Appel à projets « Moi(s) sans tabac »

Cahier des charges - année 2016

Sommaire

1. Contexte	3
2. Les missions et activités	4
a. Etat des lieux	
b. Présentation du dispositif/Plaidoyer	
c. Développement des compétences	
d. Accompagnement méthodologique	
e. Interface et transfert de connaissances	
3. Les compétences de l'ambassadeur.....	5
4. Les critères d'appréciation des projets	5
a. Organismes éligibles	
b. Projet éligible	
c. Analyse et sélection du projet	
5. Critères d'exclusion	6
6. L'animation au niveau national et le suivi des activités	6
7. Le financement	7
8. Modalités pratiques	7
a. Dépôt des dossiers	
b. L'instruction et les dialogues de gestion	
c. Le calendrier	
9. Les ressources documentaires	8
10. Annexe : modèle de fiche-action	8

1. Contexte

« Moi(s) sans tabac » s’inspire d’un dispositif anglais appelé « Stoptober » mis en œuvre annuellement par Public Health England depuis 2012. Il s’agit d’un défi collectif qui consiste à inciter et accompagner, via des actions de communication et de prévention de proximité, tous les fumeurs dans une démarche d’arrêt du tabac sur une durée de **28 jours**¹. A l’issue de ces 28 jours, les chances d’arrêter de fumer de manière permanente sont 5 fois supérieures à ce qu’elles étaient au début de la tentative. De plus, le dispositif anglais a montré son impact favorable sur la proportion de fumeurs ayant fait une tentative d’arrêt² (+ 50 % entre octobre 2012 et la moyenne des autres mois de l’année alors que le mois d’octobre était celui pour lequel la proportion de tentatives d’arrêt était la plus faible sur les 5 années antérieures).

Le mois de l’arrêt est inscrit dans l’axe 2 du Programme national de réduction du tabagisme (**PNRT 2014-2019**), et figure dans le **Plan cancer 3** et dans le prochain plan d’action de la **MILDECA**.

Il s’inscrit également dans le **programme Tabac de l’INPES/ Agence nationale de santé publique (ANSP)**, qui vise notamment à augmenter les tentatives d’arrêt. Par son ampleur et sa visibilité, il est également susceptible de contribuer à un autre objectif du programme qui consiste à prévenir l’entrée des jeunes dans le tabagisme.

Ce projet répond également à des objectifs plus généraux : mobiliser les acteurs de terrain notamment les professionnels de santé, et favoriser le changement de comportement.

Moi(s) sans tabac comporte deux temps successifs :

- Le mois qui précède l’évènement (octobre 2016) sera consacré à la **sensibilisation** des fumeurs. Les actions de communication mis en œuvre durant cette période permettront de susciter l’intérêt des fumeurs, de préparer l’arrêt du tabac à venir, et d’informer les professionnels de santé et les acteurs locaux en éducation et promotion de la santé du dispositif. Ces actions de communications seront mises en œuvre par l’Agence nationale de santé publique et les acteurs volontaires en région.
- Le mois de l’opération (novembre 2016) comportera des **actions de communication** et des **actions de proximité** incitant à l’arrêt et soutenant la motivation des ex-fumeurs. Ces actions permettront de **maintenir la mobilisation** des ex-fumeurs et de leur entourage dans l’arrêt du tabac. Les **actions de proximité** seront mises en œuvre par des acteurs locaux (associations, collectivités, entreprises, services de l’état, etc.) et seront déployées dans différents lieux de vie : espaces professionnels privés et publics, espaces de loisir, espaces commerciaux, etc.

Cet appel à projets a pour objectif **d’accompagner le déploiement, sous le pilotage de l’ARS**, du dispositif en région en favorisant la mobilisation des acteurs de terrain. Ces activités qui viennent en complément des actions de communication nationales sont nécessaires pour garantir la réussite du dispositif.

¹ Murray RL et al. Evaluation of a Refined, Nationally Disseminated Self-Help Intervention for Smoking Cessation (“Quit Kit-2”). *Nicotine and Tobacco Research*, 2013, 15: 1365-1371.

² Brown J. et al. How effective and cost-effective was the national mass media smoking cessation campaign ‘Stoptober’ ? *Drug and Alcohol Dependence*, 2014, 135: 52-58.

Ce cahier des charges précise les missions que devront réaliser les porteurs de projets, les modalités de suivi, d'animation et l'enveloppe budgétaire.

2. Les missions et activités

Le terme « ambassadeur » désigne le porteur de projets recruté dans le cadre de cet appel à projet pour réaliser les missions suivantes :

a. Etat des lieux (fiche-action 1)

- **Identifier** en région les acteurs susceptibles de **mettre en œuvre** des actions de proximité
- **Identifier** en région les acteurs susceptibles de **financer** des actions de proximité

L'ambassadeur devra préciser la stratégie mise en œuvre pour mobiliser ces acteurs.

b. Valorisation et communication autour du dispositif (fiche-action 2)

- **Valoriser** Le mois de l'arrêt auprès des acteurs repérés
- **Mobiliser** ces acteurs et les encourager à s'impliquer dans le dispositif

c. Formation des acteurs de terrain (fiche-action 3)

- **Déployer** des formations à destination des porteurs d'action
- **Présenter** en région les outils élaborés au niveau national pour Le mois de l'arrêt

L'ambassadeur devra préciser le type de formation qu'il envisage de mettre en place (contenu, durée, public pressenti...)

d. Accompagnement méthodologique des acteurs de terrain (fiche-action 4)

- **Conseiller** les porteurs d'action pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs actions autour du « Moi(s) sans tabac », sur la base d'un cahier des charges.

e. Suivi de la mise en œuvre et évaluation (fiche-action 5)

L'ambassadeur, en appui de l'ARS, aura à :

- Soutenir la mise en place du **comité de pilotage**, piloté par l'ARS (ou l'acteur qu'elle désigne) et incluant les acteurs mobilisés. Plusieurs réunions du comité de pilotage sont à prévoir :
 - o Une réunion présentant les **résultats** de l'état des lieux réalisé ;
 - o Une réunion organisée suite à la réalisation des formations et de l'accompagnement méthodologique des porteurs d'action pour faire un point sur les **actions de proximité prévues en novembre 2016** ;
 - o Une réunion pour établir le **bilan** des activités réalisées au cours du Moi(s) sans tabac.
- assurer une **remontée d'informations** via l'ARS, de l'ensemble des actions Moi (s) sans tabac réalisées. La remontée d'information se fera à partir d'un l'outil de reporting fourni par l'Agence nationale de santé publique. L'objectif est de documenter la qualité et l'effectivité des actions réalisées, d'en tirer les bonnes pratiques et outils adaptés dans la perspective d'une mutualisation et d'une extension du dispositif.

3. Les compétences de l'ambassadeur

- Avoir une expérience dans l'animation de réseaux
- Avoir des compétences en conduite de projets
- Faire preuve de leadership
- Avoir une bonne connaissance de la santé publique et de la prévention du tabagisme
- Une large connaissance des acteurs du champ de la santé publique et de l'arrêt du tabac serait appréciée
- Avoir la capacité à agir sur l'ensemble du territoire régional.

4. Les critères d'appréciation des projets

Les projets qui ne présentent pas les caractéristiques ci-dessous ne seront pas retenus.

a. Organismes éligibles

Cet appel à projets s'adresse à tous les promoteurs d'action, à savoir toute personne morale :

- de droit public (établissement public local d'enseignement, collectivités territoriales et leurs établissements publics, accueils collectifs de mineurs etc...);
- de droit privé à but non lucratif (association, mutuelle, etc.) ou ayant une mission de service public.

b. Projet éligible

- Le projet doit être d'envergure régionale ou à défaut d'envergure interdépartementale sur avis de l'ARS
- Le projet doit respecter la déclinaison indiquée dans le présent cahier des charges
- Le projet doit avoir reçu un avis favorable de l'ARS concernée
- Le projet doit contenir l'ensemble des documents requis
- Le projet doit être en cohérence avec les objectifs de réduction du tabagisme du projet régional de santé (PRS)
- Le projet pourra fédérer plusieurs acteurs. L'un d'eux devra être désigné comme coordonnateur de l'ensemble du projet

c. Analyse et sélection du projet

Sur la méthodologie de projets

- Pertinence du projet dans sa globalité
- Méthodologie rigoureuse et précise (contexte, étapes, objectifs, activités, moyens, calendrier, lieux d'action, suivi, évaluation, budgets...)
- Cohérence des activités prévues avec les moyens humains et matériels
- Clarté et cohérence des objectifs (généraux et opérationnels) et des activités
- Le calendrier proposé doit être en cohérence avec le calendrier de mise en œuvre de Moi(s) sans tabac

Sur le budget

- cohérence du financement demandé et des activités prévues
- charges détaillées
- Dans le cas où l'ARS voudrait renforcer les missions de l'ambassadeur, elle pourra cofinancer le projet présenté. Le promoteur devra alors présenter le budget global.

Sur la réalisation des activités

- les activités doivent se dérouler sur 8 mois
- Identification claire des bénéficiaires cibles

Sur l'appui à l'ARS

- Capacité à s'approprier les priorités et besoins régionaux et à y répondre

Sur les compétences de la structure

- Aptitude de la structure à diriger un projet

5. Les critères d'exclusion

L'appel à projets n'a pas vocation à financer la mise en œuvre d'actions locales « Moi(s) sans tabac ».

6. L'animation au niveau national et le suivi des activités

Les ambassadeurs retenus bénéficieront de l'expertise et de l'accompagnement de l'Agence nationale de santé publique, en charge de **l'animation du dispositif** et de la **création des outils** de communication. A ce titre et afin de soutenir le déploiement régional de « Moi(s) sans tabac », l'ANSP organisera courant juin 2016 des rencontres à destination des ambassadeurs retenus dans le cadre de l'appel à projets auxquelles seront associées les ARS concernées. Ces journées de rencontre seront l'occasion de présenter le dispositif global porté par l'ANSP, d'échanger sur les activités prévues, de partager et de mutualiser des réflexions et ressources pour alimenter les pratiques. Les porteurs retenus feront aussi l'objet d'un suivi par l'ANSP en collaboration avec chacune des ARS des régions concernées par les projets.

Pour faciliter le suivi de l'activité au niveau régional et national et permettre le recueil de données homogènes, les porteurs rempliront un **outil de reporting** qu'ils transmettront à l'ANSP et à l'ARS au terme de l'opération et au plus tard **au 1^{er} février 2017**.

Cet outil, commun à tous, permettra :

- d'avoir une vision globale de l'activité
- d'identifier les facteurs de frein et de réussites du dispositif « Moi(s) sans tabac » dans les régions
- de mettre en place une évaluation du dispositif global.

L'outil de reporting sera fourni par l'ANSP au moment de la signature de la convention.

7. Le financement

Cet appel à projets est doté d'un budget de **1 000 000 €**, destiné à financer **un projet par région**. Le projet doit présenter les actions prévues sur **les 8 mois de l'action**.

8. Modalités pratiques

a. Dépôt des dossiers

Le dossier est à adresser **le 1^{er} avril 2016 au plus tard** :

- à l'**ARS de votre région** sous format électronique et/ou papier, selon les modalités définies par l'ARS

ET

- à l'**INPES/ANSP** :
 - en version électronique, à l'adresse suivante : moisanstabac@inpes.sante.fr
 - sous format papier à l'adresse suivante :
Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
à l'attention de Céline MANSOUR
42 Boulevard de la Libération
93203 Saint Denis Cedex

Le dossier devra comporter l'ensemble des éléments suivants :

- Le CV du porteur de projet
- Un dossier [CERFA 12156*04](#) rempli intégralement
- La description du projet
- La présentation du projet sous forme de fiches-action (voir **Annexe**)
- Le budget prévisionnel (indiquer un éventuel **cofinancement**)
- Le calendrier des activités

b. L'instruction des dossiers

Les projets présentés seront présélectionnés sur la base des critères d'inclusion définis à la rubrique 4 ci-dessus et seront soumis à l'analyse d'experts.

L'ARS transmettra à l'INPES/ANSP un avis sur les projets présentés **le 11 avril 2016 au plus tard**.

Les dossiers retenus seront ensuite soumis à un comité de sélection incluant l'INPES/ANSP, la DGS, le SGMAS et des représentants des ARS.

Les propositions du comité de sélection seront ensuite discutées lors d'un comité de subvention en présence du Directeur Général et du contrôleur financier de l'Agence nationale de santé publique.

La décision définitive sera notifiée par INPES/ANSP au porteur de projet **avant le 30 Juin 2016**.

9. Bibliographie

Brown J. et al. How effective and cost-effective was the national mass media smoking cessation campaign 'Stoptober'? Drug and Alcohol Dependence, 2014.

Murray RL et al. Evaluation of a Refined, Nationally Disseminated Self-Help Intervention for Smoking Cessation ("Quit Kit-2"). Nicotine and Tobacco Research, 2013, 15: 1365-1371.

West R, Stapleton JA. Clinical and public health significance of treatments to aid smoking cessation. Eur. Respir. Rev., 2008, 17, 199-204.

Guignard R. et al. La consommation de tabac en France et son évolution : résultats du Baromètre santé 2014. BEH, 2015, n° 17-18.

10. Documents joints en annexe :

Annexe : modèles de fiche-action

Annexe : Modèles de fiche-action

FICHE-ACTION 1 – « Etat des lieux »

Objectif général		
Objectifs opérationnels	1- 2- 3-	
	Budget agence nationale de santé publique	Budget autre
Activité 1 :		
Activité 2 :		
Activité 3 :		
TOTAL	€	€

FICHE-ACTION 2 –Valorisation et communication autour du dispositif

Objectif général		
Objectifs opérationnels	1- 2- 3-	
	Budget agence nationale de santé publique	Budget autre
Activité 1 :		
Activité 2 :		
Activité 3 :		
TOTAL	€	€

FICHE-ACTION 3 – Formation des acteurs de terrain

Objectif général		
Objectifs opérationnels	1- 2- 3-	
	Budget agence nationale de santé publique	Budget autre
Activité 1 :		
Activité 2 :		
Activité 3 :		
TOTAL	€	€

FICHE-ACTION 4 – « Accompagnement méthodologique des acteurs de terrain »

Objectif général		
Objectifs opérationnels	1- 2- 3-	
	Budget agence nationale de santé publique	Budget autre
Activité 1 :		
Activité 2 :		
Activité 3 :		
TOTAL	€	€

FICHE-ACTION 5 – Suivi de la mise en œuvre et évaluation

Objectif général		
Objectifs opérationnels	1- 2- 3-	
	Budget agence nationale de santé publique	Budget autre
Activité 1 :		
Activité 2 :		
Activité 3 :		
TOTAL	€	€